

### Recommandations diverses

=> Tout objet dangereux (ballon de foot, balle de tennis, objet pointu ou coupant, pétards, briquets, etc.) est interdit dans l'enceinte de l'école, et qu'il sera immédiatement confisqué.

=> Les jouets de collection ainsi que le téléphone portable sont interdits à l'école.

=> Tout objet de valeur est apporté aux risques et périls de son propriétaire.

=> éviter de séjourner trop longtemps dans le hall des classes maternelles lors des entrées et des sorties ;

=> veiller à ce que votre enfant ne joue pas avec les jeux et le matériel installés dans le hall et sorte calmement de l'enceinte scolaire ;

=> respecter les horaires d'accueil : le matin : de 8h50 à 9h et l'après-midi : de 13h20 à 13h30

=> **emprunter les aires de stationnement aux abords de l'école afin de ne pas gêner la circulation ;**

=> En cas d'alerte orange ou rouge concernant les mauvaises conditions météorologiques (pluie, tempête, neige ...) Il est recommandé de téléphoner ou de consulter le site de la commune, [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr), pour s'informer si le service de transport scolaire est assuré .

**Tout médicament est interdit à l'école, sauf lorsqu'un Projet d'Accueil Individualisé a été mis en place par le service de Médecine Scolaire. Les maladies contagieuses doivent être signalées ; il en va de même pour la présence des poux.**

**En cas de traitement (prise d'antibiotique au moment du repas, par exemple), il est obligatoire de fournir l'ordonnance ainsi qu'une autorisation écrite, datée et signée.**

Une boîte aux lettres placée dans le hall des classes primaires et maternelles est mise à votre disposition pour recueillir les paiements des factures des services périscolaires (cantine ; ramassage ; garderie).

### Projets et sorties de l'année.

#### **Cycle Natation :**

GS :mardi et vendredi du 03/01 au 10/02

CP/CE1 :mardi et vendredi du 03/01 au 10/02

CE1/CE2 :mardi et vendredi du 03/01 au 10/02

CE2/CM1 : mardi et vendredi du 07/11 au 16/12

CM2 :mardi et vendredi du 07/11 au 16/12

#### **Cycle Cyclo :**

*CM2-CE2/CM1* : Sortie sur route, tous les jeudis après-midi du 4 mai 2023 au 29 juin 2023 (si assez de parents accompagnateurs)

#### **Divers :**

*Maternelles + cp/ce1+ce1/ce2* : **2 spectacles** à l'espace Georges Brassens de St Martin Boulogne.

*CP/CE1-CE1/CE2* : participation au dispositif **école et cinéma.**

*CE2/CM1-CM2* : participation à **microfolie** (projet qui associe les arts au numérique)

### L'école des sources de Colembert



#### Horaires :

matin : **08h50-12h00**

après-midi : **13h20-16h30**

*Activités pédagogiques complémentaires :*  
*le mardi et jeudi de 16h30 à 17h30*

Garderie :matin : à partir de **7h30**  
soir : jusqu'à **18h30**

Cordonnées de l'école :  
téléphone : **03/21/33/30/39**  
mail : [ce.0620884z@ac-lille.fr](mailto:ce.0620884z@ac-lille.fr)

ENT : <http://connexion.enthdf.fr> (à consulter très régulièrement)  
(Les codes sont valables durant toute la scolarité.  
Les nouveaux élèves recevront leur code la semaine de la rentrée).

## Equipe pédagogique

TPS/PS : Mme Reynat  
ATSEM : Françoise

MS/GS : Mme Tonnoir

CP/CE1 : Mme Lecendre

CE1/CE2 : Mme Feutry

CM1 : Mme Rétaux

CM2 : M. Ghezal/Mme Cazier

AESH :-Séverine  
-Alice  
-Catherine

Services civiques :  
Lalie et Estelle

## Accueil des parents par le directeur

Jour de décharge : le jeudi.

## Règlement de l'école

### Entrées et sorties des classes maternelles

Les enfants sont remis aux parents ou à une personne nommément désignée et inscrite sur la fiche de renseignements (en cas de changement, le préciser par écrit).

Tout élève non repris à l'heure est conduit temporairement le midi à la cantine et le soir à la garderie (salle des fêtes).

### Absences et retards

Les absences sont à signaler par téléphone ou par ENT le matin avant la classe ou pendant les heures de récréation.

Si vous devez emmener votre enfant pendant le temps scolaire, il vous sera demandé de remplir un formulaire de prise en charge de l'élève.

### Règlement intérieur de l'école

Le règlement voté en Conseil d'école l'an dernier demeure en vigueur jusqu'au prochain conseil d'école.

Je demande pour les familles qui ont des enfants nouvellement inscrits de prendre connaissance du règlement intérieur et de valider la lecture sur l'ENT.

### Restaurant scolaire

Les enfants sont surveillés par un membre de l'équipe éducative.

### Les goûters

Le goûter est interdit aux récréations que ce soit le matin ou l'après – midi .

Seuls les enfants restant à la garderie sont autorisés à en avoir un . (Les gourdes d'eau sont admises)

### Elections des représentants de parents d'élèves

Si vous souhaitez proposer votre candidature, une réunion d'information se tiendra prochainement en début d'année.

## Communication

Le canal principal de communication est l'ENT.

### Assurance scolaire

-vivement recommandée pour tout le temps où les enfants restent à l'école.

-obligatoire pour toutes les sorties et activités facultatives, c'est à dire celles qui dépassent le temps scolaire ; celles qui impliquent une participation financière des familles et celles qui donnent lieu à un déplacement inhabituel (classe de neige, sorties éducatives). Parlez-en à votre assureur.

A ce titre, il vous sera remis à la rentrée les imprimés MAE (Mutuelles Assurances Elève).

### Objets dangereux et bijoux

Interdiction d'apporter à l'école des objets dangereux ou susceptibles de troubler l'ordre de la classe ou l'usage des espaces communs.

Il est vivement recommandé de ne pas introduire dans l'école des jouets, des objets, appareils ou vêtements de valeur élevée. L'école ne saurait être tenue responsable de leur surveillance.

Restez attentifs au contenu des cartables, sacs et poches des enfants pour la sécurité de tous..

### Sécurité lors des sorties

Il est demandé aux enfants de rejoindre calmement leurs parents et d'éviter de courir sur la cour et là où voitures, autocar mais aussi piétons circulent.

Il est recommandé aux parents de n'emprunter que les aires de stationnement aux abords de l'école afin de ne pas gêner les élèves ou le passage du car de ramassage.

Il est rappelé que, pendant le temps scolaire, l'aire se trouvant en face de la salle des fêtes est interdite à tout véhicule.